



LEUR CONCLAVE, C'EST SANS NOUS !

La CGT-FO vient d'annoncer qu'elle n'entrera pas dans « le conclave ». Position courageuse que les salarié(e)s comprennent, tous et toutes.

Après les déclarations du patronat, de membres du gouvernement et même de certains syndicats qui annonçaient la couleur, les uns favorables à la retraite par capitalisation, les autres à la retraite par points, certains annonçant qu'il faudrait travailler plus en officialisant les 64 ans et en travaillant 3 jours fériés sans être payés, fixaient les règles de la négociation, tout le contraire à ce que nous affirmions : « Abrogation de la loi et renforcement de la retraite par répartition ».

Énormes points de désaccords entre nous, d'autant que le 1^{er} Ministre annonçait la couleur en indiquant que si nous n'étions pas capables de nous mettre d'accord, ce serait la loi actuelle qui s'appliquerait après qu'il nous fixe 3 mois de discussions pour la fin du « conclave ».

Plus fort encore aujourd'hui, puisque le 1^{er} Ministre annonce qu'il fixe aux organisations syndicales le « soin » de mettre en équilibre les comptes d'ici à 2030.

La CGT-FO dit non à ce « conclave » qui de plus intègre de nouvelles règles de représentativité qui fait que les organisations non représentatives le redeviennent pour aider à la « casse » de la retraite par répartition.

L'abrogation de cette loi reste pour nous l'objectif à atteindre et nos revendications restent pleines et entières.

Paris, le 27 février 2025

Réunion retraites : Déclaration liminaire

Le 20 février, les organisations syndicales ont reçu le rapport de la Cour des comptes sur les retraites. Ce rapport confirme que la réforme des retraites de 2023 est injuste, brutale et injustifiée. Pour autant, la Confédération Force ouvrière est conviée à une première réunion d'échange sur les retraites ce jeudi 27 février.

Concernant la concertation sur les retraites, Force Ouvrière l'a dit depuis le début : « *Ni le format, ni le périmètre, ni la méthode ne nous conviennent !* ». Nous n'avons pas été entendus. La revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ [mbeaugas](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)
@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

La lettre du chef du gouvernement est un vrai carcan. Elle va forcément réduire le champ des possibles sur les solutions que nous pourrions trouver. Le risque est grand que cela aboutisse au maintien du statu quo, avec un âge légal qui restera ancré sur les 64 ans. En définitive, d'une part, nous ne pourrons pas toucher à la borne d'âge et d'autre part, ce seront encore les salariés auxquels les efforts seront demandés, or le déficit actuel est de 6 milliards d'euros alors que les aides publiques aux entreprises sans aucunes contreparties représentent 173 milliards d'euros.

De plus, le mélange des genres entre les régimes de retraite du privé, du public et des régimes spéciaux, des indépendants et des agriculteurs, laisse supposer un projet de retraite universelle par points que nous rejetons toujours. Nous ne sommes pas légitimes pour parler des régimes de retraites des agriculteurs ni de ceux des indépendants.

Nous ne participerons ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental dit « délégation paritaire permanente ».

Pour FO, l'équilibre financier des régimes de protection sociale ce sont les cotisations et donc l'augmentation du taux d'emploi.

Pour autant, Force Ouvrière souhaite que des discussions sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, la reconversion professionnelle, la pénibilité, la formation professionnelle tout au long de la vie, les entretiens de fin de carrière, les temps partiels subis, la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales et les salaires soient mis en œuvre dans le cadre de l'article L1 du code du travail pour trouver des solutions dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle à laquelle Force Ouvrière est très attachée.

Paris, le 27 février 2025